

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	37

DELIBERATION n°2012/51

L'An deux mille douze et le jeudi 31 mai à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 23 mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Casino des Eaux-Bonnes, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. CAMBOT, SARTHE, AUSSANT, DOUMECQ, CASADEBAIG Didier, BELESTA-LABOURDETTE, LOURTEIG, BAYLAUCQ, BARATS, MARTIN, CARRERE, TEXIER, CARRERE-GEE, MASONAVE, MIGNE, CASAU, CASADEBAIG Robert, SACAZE, LABERNADIE, SARRAILH, LASSEBIE, GASSIE, SANZ, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames CLAVIER, MOURTEROT, HELIP, GANTCH, SOULE, TOUTU, LAMOURE, MOUNAUT et CASENAVE.

Présent(s) suppléant(s) : Mmes CATRIULET et ARRIBE-PAROIX

Mme NOUGUE-DEBAT donne procuration à M. CASADEBAIG Robert

Secrétaire de séance : M. PASQUINE Michel

OBJET : OM – Approbation convention de reprise des pneumatiques

Le Président informe que la SHEM s'est rapprochée de la CCVO pour une reprise de ses pneumatiques usagés provenant de son parc de véhicules légers (*une trentaine de pneus par an*).

Il leur est proposé que sur le site de la déchetterie de Louvie-Juzon, ces pneus soient stockés dans une benne et ensuite collectés par notre prestataire la Société SITA qui a en charge la collecte et le traitement des pneumatiques.

Le coût de cette opération sera facturé à hauteur d'une production de 250 Kg de pneumatiques par an, et le tarif sera révisé chaque année en fonction du marché qui lie la CCVO et son repreneur agréé.

Le Président donne lecture du projet de convention rédigé par le responsable du service OM.

Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention à intervenir avec la SHEM pour la reprise des pneumatiques,

AUTORISE le Président à signer cette convention.

REÇU
20 JUN 2012
SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Francis COUROUAU



CONVENTION DE REPRISE PNEUMATIQUES DE VEHICULES LEGERS

Arudy le2012

Convention établie entre

La Communauté de Communes de la Vallée d'OSSAU représenté par son Président :
Monsieur Francis COUROUAU

Adresse : 4 Avenue des Pyrénées Tél : 05.59.05.66.77 Fax : 05.59.05.95.53
64260 ARUDY

et

La Société Hydro-électrique du Midi représenté par son responsable de site Mr Rambert
William

Adresse : Atelier du Hourat
64440 LARUNS

ARTICLE.1 OBJET DE LA CONVENTION

La C C V O propose à la S.H.E.M. de reprendre ces pneumatiques usagers provenant de son parc de **véhicules légers**.

ARTICLE.2 COUT

La C.C.V.O. assure le stockage, la reprise de ces pneumatiques dans une benne de la déchetterie de Louvie-Juzon, le traitement de ces dernier est assuré par la société SITA (prestataire privé de la CCVO en charge du traitement des pneumatiques issues des déchetteries). Le cout de cette opération sera facturé à hauteur d'une production de 250 Kg de pneumatique par an.

Le tarif de reprise des pneumatiques sera révisé chaque année en fonction du marché qui lie la CCVO et son repreneur agréé.

ARTICLE .3 UTILISATION

Les pneus pourront être acheminés vers la déchetterie de Louvie-Juzon uniquement lors des heures d'ouvertures de cette dernière.

Le déchargement sera effectué par les employés de la Société Hydro-électrique du Midi.

L'utilisateur

Le Président

REÇU

Le 20 JUIN 2012

SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE